

**PROCES VERBAL**

**Présents** : Grégory BARTHOLOMEUS (Président de séance), Florence BOUTEILLE-SAIHI, Didier SZYMCZAK, Isabelle JOONNEKINDT, Jean-François DEBRIL, Thérèse RYCKEBUSCH, Stéphane LUST, Anne-Marie FATOU, Jérôme BARRAS, Mauricette OFFE, Jean-Aimé BENARD, Michel CORDIER, Cindy STEIN, Didier RYCKEMBEUSCH, Hervé BUTTEZ, Saadia BOLLENGIER, Michel ROUTIER

**Pouvoirs** : Karine CAPOEN donne pouvoir à Isabelle JOONNEKINDT, Dominique MOSCET donne pouvoir à Anne Marie FATOU, Isabelle HALLIEZ donne pouvoir à Thérèse RYCKEBUSCH

**Excusés** : Delphine CARRU, Angélique VERBECKE, José LOUF

**Monsieur le Maire**

Il est 18H05, je vous propose de commencer notre Conseil Consultatif.

**✚ Désignation par le Conseil Consultatif du secrétaire de séance**

Avant de commencer, je propose s'il n'y a pas d'objection que le secrétaire de séance soit **Monsieur Jérôme BARRAS** à qui je demande de procéder à l'appel des élus.

Le quorum est atteint, nous pouvons délibérer.

**COMMUNICATIONS DU MAIRE**

✓ **UN PRINTEMPS SOUS LE SIGNE DU FLEURISSEMENT**

Prendre soin des hommes et de l'environnement, un enjeu primordial pour notre commune ! Dès 2020, nous nous sommes engagés dans une démarche de transition écologique et de végétalisation. Ce travail s'est traduit en fin d'année dernière par l'obtention d'une mention « très bien » dans la démarche « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » afin d'obtenir une première fleur.

Fort-Mardyck aspire à répondre aux enjeux climatiques et à améliorer le cadre de vie. Un peu partout, et au fur à mesure, la nature reprend ses droits, notamment grâce à aux nouveaux espaces naturels et écologiques comme celui des Salines mais aussi aux espaces en cœur de ville. La commune continue de créer des nouveaux îlots de fleurissement dans le domaine public et entretient aussi son patrimoine arboré.

Des campagnes d'élagages ont eu lieu, mais pour chacun arbre malade qui sera abattu, tous les arbres seront compensés par de nouvelles essences.

Notre credo, c'est intégrer dès que cela est possible la question de la végétalisation dans les projets. Rendre le cadre de vie plus agréable mais aussi plus propre, ce sera un enjeu pour cette année avec en projet un nouveau plan propreté.

## ✓ FORUM DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE

La 3ème édition du Forum de l'Emploi dans le domaine aura lieu **le jeudi 30 mai de 10h à 18h à la Salle des Sports rue Jean-Baptiste Colbert**. Sur les deux premières éditions, plus de 50 entreprises ont répondu présentes et plus de 1000 demandeurs d'emploi sont venus. Pour cette nouvelle édition, le Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck en partenariat avec France Travail remobilisent les entreprises et plus particulièrement les TPE et les PME.

Le Forum de l'industrie de Fort-Mardyck est maintenant un événement bien ancré dans le territoire de notre agglomération. Le succès fut au rendez-vous dès la première édition en 2021, et traduit de manière concrète le travail engagé depuis le début de ce mandat : aller à la rencontre des acteurs de notre territoire pour mener des actions coopératives et innovantes dans les domaines du cadre de vie, de l'environnement et de l'emploi. Ce Forum de l'emploi marque la volonté de mettre Fort-Mardyck au cœur de l'emploi.

Cette année, avec France Travail, Il est question d'innover encore et nous intéresser tout particulièrement aux TPE et PME. En effet, à côté des géants de l'industrie, il y a aussi beaucoup d'emplois et de métiers à découvrir.

## ✓ 4 JOURS DE DUNKERQUE

Les 4 jours de Dunkerque, grand prix des HAUTS-DE-FRANCE passeront par Fort-Mardyck.

Cette course cycliste accueille chaque année les équipes cyclistes les plus prestigieuses World Team, Pro Team et Continental team et son palmarès est des plus élogieux. Un peloton de 133 coureurs professionnels, près de cent journalistes, 700 nuits d'hôtel chaque jour, une escorte de la Gendarmerie Départementale, plus de 3 800 signaleurs, gendarmes, policiers aux carrefours.

Les 6 étapes sont télévisées en direct durant 90 minutes sur Eurosport, Corsaire TV, Wéo Hauts de France. Des reportages réguliers sont assurés par les différentes chaînes de télévision valorisant l'image de nos partenaires et de notre région.

Pour son édition 2024, le parcours passera par Fort-Mardyck le dimanche 19 mai pour la 6ème étape.

### ***Information circulation :***

Le dimanche 19 mai, le peloton empruntera le chemin IC52 et la route de Fort-Mardyck vers la route du fossé défensif.

La caravane passera vers 13h30, le peloton vers 15h00. Un sprint de bonification sera organisé au niveau du Brazza, ce sera l'occasion pour le public Fort-Mardyckois d'apprécier la pointe de vitesse des meilleurs sprinteurs du peloton.

**Attention, les entrées et sorties de la commune seront particulièrement difficiles de 13h00 à 15h30. Pendant cette période, La circulation sera interdite sur cet axe sauf pour les véhicules de secours et de sécurité.**

## 🚩 **Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil Consultatif du 25 janvier 2024**

Je vous demande, avant de passer à nos délibérations, d'approuver le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2024.

Y a-t-il des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal ? Non.  
Je vais donc le soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ?  
Y a-t-il des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

Nous passons donc aux délibérations.

## **DELIBERATIONS**

### **I. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES**

**1- Autoriser le Maire à signer avec Entreprendre Ensemble le protocole d'accord 2024 pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et valider le versement de la participation financière 2024**

**Rapporteur : Florence BOUTEILLE-SAIHI**

Depuis plusieurs années, la commune de Fort-Mardyck adhère au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération dunkerquoise porté par l'association Entreprendre Ensemble pour la prise en compte et le suivi des publics en parcours d'insertion professionnelle durable. Il s'agit d'accompagner les publics qui sont les plus éloignés de l'emploi.

Concrètement le PLIE assure une permanence par semaine à la maison de la solidarité.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord pour l'année 2024 avec la CUD et Entreprendre Ensemble (PLIE) et de verser la participation communale.

La contribution des communes adhérentes au PLIE est de 2,653 euros/habitant, la participation 2024 de la commune s'élève à 9 285.50 euros.

Y a-t-il des questions, des remarques concernant cette délibération?

Non, je vais donc le soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Non, Je vous en remercie.

### **LE CONSEIL CONSULTATIF**

**Ne prend pas part au vote concernant le montant de la subvention**

Monsieur BARTHOLOMEUS (Entreprendre Ensemble)

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

**19 voix POUR**

❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord pour l'année 2024 avec la CUD et Entreprendre Ensemble (PLIE),

❖ **VALIDE** le versement de la participation communale au PLIE à hauteur de

9 285.50 Euros.

❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.

## **II. PERSONNEL COMMUNAL**

### **2- Actualisation du tableau des effectifs du personnel communal**

#### **Rapporteur : Didier SZYMCZAK**

Le 6 décembre 2023 s'est déroulée la Commission Administrative Paritaire lors de laquelle deux agents de maîtrise ont été promus agents de maîtrise principaux. Il s'agit du personnel des services techniques de Fort-Mardyck.

Il y a donc lieu de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal.

**Ces grades seront pris sur le tableau consolidé des effectifs de la grande ville conformément à la charte d'association de communes.**

#### **TABLEAU DES EFFECTIFS DE FORT-MARDYCK – MARS 2024**

<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>Grades pourvus</b>	<b>Grades non pourvus</b>
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>		
Directeur Général des Services	1	
Directeur territorial	0	
Attaché territorial	0	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	2
Rédacteur	2	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Adjoint administratif	4	1
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>		
Technicien territorial	0	
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	
Agent de maîtrise principal	1 + 2 = 3	
Agent de maîtrise	2 - 2 = 0	
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	
Adjoint technique	2	1
<b>SERVICE ENTRETIEN</b>		
Agent de maîtrise	1	1
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe		
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	9	
Adjoint technique	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>38 dont 1 agents à 80% ETP</b>	<b>9</b>

<b>POSTES NON PERMANENTS</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Effectifs non pourvus</b>
Collaborateur de cabinet	1	
Professeur d'arts plastiques	1	
Professeur de musique	1	
Intervenants de musique	6	
Agents services techniques/entretien	9	5
Agents services administratifs	0	
Intervenants cantine/périscolaire	7	1
Contrat d'apprentissage	1	
Animatrices (ateliers linguistiques)	0	<b>2</b>
Parcours Emploi Compétences	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>9</b>

### **Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

**LE CONSEIL CONSULTATIF**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**  
**20 voix POUR**

- ❖ **VOTE** l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal.
- ❖ **DIT** que ce tableau des effectifs communaux entrera en vigueur à compter de mars 2024.

### **III. CADRE DE VIE**

#### **3- Autoriser le Maire à signer une convention avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Flandre Maritime**

**Rapporteur : Jean-François DEBRIL**

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communal, la commune de Fort-Mardyck souhaite s'engager aux côtés du CPIE Flandre Maritime pour un programme d'actions prévisionnel.

Une subvention de 1 300 euros serait versée pour les actions suivantes :

- ✓ 3 animations scolaires pour le cycle 3 : biodiversité en ville avec un focus sur les zones humides au Flot Moulin (au choix : cycle de 3 animations pédagogiques travaillées avec l'enseignant pour 1 classe OU 3 animations ponctuelles sur 1 demi-journée complète pour 3 classes).
- ✓ 1 atelier parents-enfants, en co-construction avec un service d'accueil de la ville (centre social, maison de quartier...) sur une thématique à définir en lien avec les habitants (ex. : boules de graisse, œuvres naturelles...)

- ✓ 1 demi-journée d'accompagnement d'un groupe d'enfants (scolaires / loisirs / parents-enfants) pour sensibiliser et agir lors d'une plantation participative à proximité du futur espace de restauration collective.

En parallèle des actions financées dans le cadre de la convention, le CPIE Flandre Maritime apportera son concours à titre gracieux pour les actions suivantes :

- ✓ Une pause respire avec les agents CUD / ville (animation à la découverte de la biodiversité des Salines)
- ✓ Un soutien technique en vue des plantations prévues sur la commune (choix des essences...)

### **Monsieur le Maire**

Il s'agit d'une action permettant de recenser l'ensemble des espèces animales et végétales présentes sur la commune, d'avoir une cartographie des espèces locales. Les espèces invasives sont également répertoriées. Il convient d'y apporter une vigilance afin d'éviter leur prolifération dans la mesure où elles peuvent nuire à la biodiversité.

Cela donne, enfin, des lignes directrices sur la gestion de notre patrimoine naturel à l'échelle de la commune.

Y a-t-il des questions concernant cette délibération ?

Non, je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Non, Je vous en remercie.

**LE CONSEIL CONSULTATIF**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**  
**20 voix POUR**

- ❖ **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Flandre Maritime
- ❖ **AUTORISE** le versement d'une subvention de 1 300 euros au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Flandre Maritime dans le cadre de la convention
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.

## **IV. ANIMATION-CULTURE**

**Rapporteur : Isabelle JOONNEKINDT**

### **4- Subvention de fonctionnement aux associations locales suite à report**

Suite au report décidé lors du Conseil Consultatif du 16 novembre 2023, des demandes ont été réétudiées lors de la dernière commission animation et ont reçu un avis favorable.

Il est rappelé que les subventions recouvrent la notion d'attribution de fonds publics au profit d'associations présentant un intérêt direct pour la commune. Les subventions sont définies selon les possibilités financières de la commune.

Quel que soit le montant accordé, les associations concernées ont l'obligation de présenter un bilan de l'année écoulée et un budget prévisionnel pour l'année 2024, faute de quoi les subventions prévues ne seront pas versées.

Ainsi, au regard des éléments apportés par les deux présidents et de leurs trésoriers, je vous propose d'attribuer la somme de 500€ aux amis de Fort-Mardyck et la somme de 3 325€ au CLIC.

Il est demandé aux membres du Conseil Consultatif de se prononcer sur le versement des subventions de fonctionnement 2024 aux associations locales, comme précité.

<b>Associations</b>	<b>Montant alloué pour 2023</b>	<b>Montant demandé en 2024</b>	<b>Proposition pour 2024</b>
Amis de Fort-Mardyck	950€	500€	500€
CLIC	3325€	3325€	3325€

### **Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions concernant cette délibération ?

Non, je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Non, Je vous en remercie.

#### **LE CONSEIL CONSULTATIF**

#### **Ne prennent pas part au vote concernant le montant de la subvention**

Monsieur DEBRIL (Les amis de Fort-Mardyck, Mr ROUTIER (Les amis de Fort-Mardyck), Mme OFFE (CLIC), Mme BOLLENGIER (CLIC)

#### **A l'unanimité des membres présents et représentés 16 voix POUR**

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € à l'association « Les Amis de Fort-Mardyck » et à verser une subvention d'un montant de 3 325 € à l'association « CLIC »
- ❖ **DIT** que ces dépenses seront imputées au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2024 (article Subventions).

### **5- Subvention exceptionnelle à l'association « Ensemble »**

**Rapporteur : Isabelle JOONNEKINDT**

L'association « Ensemble » qui a moins d'un an d'existence a sollicité la commune de Fort-Mardyck pour une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de **800 euros** afin d'acheter les équipements (cafetière, gaufrier, jeux de cartes divers...) pour les activités cartes. A ce jour, les membres utilisent du matériel prêté par une autre association.

Les membres du Conseil Consultatif sont invités à se prononcer sur le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 800€ à l'association « Ensemble »

### **Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions, des remarques concernant cette délibération ?

Non, je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Non, Je vous en remercie.

**LE CONSEIL CONSULTATIF**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**  
**20 voix POUR**

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'association « Ensemble »
- ❖ **DIT** que ces dépenses seront imputées au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2024 (article Subventions).

### **6- Subvention exceptionnelle à l'association « Pétanque Fort-Mardyck »**

#### **Rapporteur : Isabelle JOONNEKINDT**

L'association « Pétanque Fort-Mardyck » qui a moins d'un an d'existence et compte 76 adhérents a demandé à la commune de Fort-Mardyck une subvention exceptionnelle afin d'acheter des équipements (cafetière, réfrigérateur, micro-ondes, ordinateur-portable...).

L'association sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de **800 euros** pour acquérir ce matériel.

Les membres du Conseil Consultatif sont appelés à se prononcer sur le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'association « Pétanque Fort-Mardyck »

### **Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions concernant cette délibération ?

Non, je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Non, Je vous en remercie.

**LE CONSEIL CONSULTATIF**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**  
**20 voix POUR**

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'association « Pétanque Fort-Mardyck »
- ❖ **DIT** que ces dépenses seront imputées au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2024 (article Subventions).

**DECISIONS**

**V. DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE**

**7- Décisions**

Vous avez reçu la liste des délégations de pouvoir du maire et les décisions qui ont été prises en ce sens.

Pas d'observation

**VI. QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR**

Je n'ai pas reçu de questions posées par les membres du Conseil Consultatif conformément à l'article 9 du règlement intérieur

**VII. QUESTIONS DIVERSES**

Pas de question

**INFORMATION**

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la communauté urbaine de Dunkerque.

Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire Délégué clôt la séance du Conseil Consultatif à 18H28.

**PROCHAIN CONSEIL CONSULTATIF LE JEUDI 13 JUIN 2024**